



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Inscription et réservation des cours de surf

Un formulaire d'inscription devra être rempli par l'intéressé(e), les parents ou le tuteur légal.

Un acompte devra être versé dès la réservation et s'élèvera à 30% du montant total de la formule choisie. Le client devra régler l'acompte par chèque à l'ordre de la **SARL ITSAS GIZONAK**.

Attention : Le montant réglé par le client doit correspondre exactement au montant de l'acompte demandé. Il lui est donc conseillé d'envoyer un chèque d'un montant strictement égal au montant de l'acompte demandé (30%).

Article 2 : Annulation des cours de surf

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, orage, tempête, drapeau rouge, pollution,...), les cours qui ne pourront pas être effectués seront, en accord avec les stagiaires :

- reportés à une date ultérieure.
- remplacés par des activités de substitution (bodyboard, Stand up paddle, apports théoriques...).
- remboursés (si aucune des deux précédentes solutions n'est possible).

Toute séance réservée et non annulée ou reportée 24h à l'avance est due dans son intégralité.

Article 3 : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par la structure, et donc sous la responsabilité de ses éducateurs à l'heure convenue de début de séance et non avant. Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'au moment du rangement de leur combinaison d'après séance. La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsables des stagiaires devront s'assurer que la prestation prévue ait bien lieu.

Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs (argent, montre, téléphone,...) dans le local de l'école. **L'École de Surf Lehena** décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ses objets dans ses locaux.

Article 4 : L'enseignement

Les cours théoriques et pratiques sont assurés par des moniteurs et monitrices titulaires de

Brevets d'Etats ou Brevets Professionnels option « Surf des Vagues ».
L'enseignement est conforme aux standards de la Fédération Française de Surf.

Article 5 : Assurance

Toutes les personnes inscrites à **l'Ecole de Surf Lehena** sont couvertes par nos garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat Allianz mis à disposition des parents ou tuteurs légaux.

Les stagiaires (ou représentants légaux) peuvent refuser les garanties individuelles Accidents et Assistance. Cependant **l'Ecole de surf Lehena** attire l'attention de l'adhérent sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer et dont les garanties seraient supérieures à celles du contrat Allianz N°46267077.

L'école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement. Pour les personnes ayant une pratique libre régulière nous conseillons fortement l'achat d'une licence auprès d'un club reconnu par la Fédération Française de Surf (FFS).

Article 6 : Engagement de la structure

Dans le cadre du forfait choisi, **l'Ecole de Surf Lehena** s'engage à respecter la Charte de qualité du label « Ecole Française de Surf » en termes de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Le matériel nécessaire (combinaisons et planches) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours.

Article 7 : Engagement des élèves

En s'inscrivant à **l'Ecole de Surf Lehena**, les stagiaires mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques.

Les personnes mineures doivent être porteuses d'une autorisation de leurs parents ou de la personne assurant leur tutelle pour pratiquer l'activité « Surf ».

Les pratiquants majeurs et les représentants légaux pour leurs enfants mineurs attestent de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et à nager au moins 25 mètres pour les moins de 16 ans, et à plonger et à nager au moins 50 mètres à partir de 16 ans. Ils attestent ne présenter aucune contre-indication à la pratique du surf.

Pour tous, attester avoir pris connaissance du CGV (Contrat Générale de Vente) et des consignes de sécurité et des règles de la pratiques du surf affichés à **L'Ecole de surf Lehena**.

Article 8 : Droit à l'image

Des photos ou vidéos, avec éventuellement votre image, peuvent être prises sauf avis contraire de votre part en vue d'illustrer les dépliants ou d'alimenter les montages vidéo de **L'école de Surf Lehena** sans donner lieu à quelque droit que ce soit.

Article 9 : Annexe à ces conditions générales de ventes

L'école de Surf Lehena réserve le droit de fournir aux stagiaires tout document supplémentaire propre à son fonctionnement permettant notamment de préciser les types de prestations proposées, leurs durées, leurs répartitions dans la semaine, leurs coûts, etc.

Ecole de Surf « Lehena »

SARL ITSAS GIZONAK

4, rue Pierre Loti - 64700 HENDAYE
05 59 20 52 02 - www.lehena.com
contact@lehena.com
SARL au capital de 8 000 €
N° Siret 750 233 736 00016